L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er DECEMBRE 1891. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres

Dufour & Dennet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 1er DECEMBRE 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal : Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

Les pinières de la Louisiane.

On a trop l'habitude, en notre beau pays de Louisiane, de considérer les magnifiques pinières qui couvrent une partie de sa surface, comme des terres incultes, bonnes à fournir, aux malades, un air réconfortant qui leur rend la vie. N'y eût-il, simplement, que cette considération, ces pinières devraient être l'objet de l'attention de ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre Etat, car pour ne citer qu'un exemple, nous avons, sur portes mêmes de la Nouvelle-Orléans, un pays qui est classé, par le service sanitaire fédéral, le premier parmi les plus salubres : nous avons nommé Covington—Oui, à deux heures de chemin de fer de la Métropole du Sud, il existe une contrée où l'air pur, embaumé par les effluves des pins superbes, rend la santé aux malades— et il nous serait facile de citer nombre de cas de guérison, pour ainsi dire miraculeuse — fortifie et réjouit les personnes éprouvées par les climats rigoureux du Nord.

Pourquoi, à certaines époques, ceux qui, par plaisir ou par nécessité, quittent notre grande ville, à la recherche d'une atmosphère plus pure et des sources vivifiantes s'échappant des monts des pays éloignés—sources dont la réclame, souvent, est la seule qualité—vont-ils si loin, tandis qu'ils ont, à leurs portes, des eaux qui réconfortent et vivifient au milieu du pays le plus sain des Etats Unis. Et ce n'est pas la réclame d'industriels âpres au gain qui fait la renommée de ces eaux ; ce ne sont même pas les propriétés que nous a révélées l'analyse qui font leur qualité : c'est leur passage dans les terres où les pins gigantesques implantent leurs racines. Elles y prennent les sucs qui purifient le sang, qui redonnent la vigueur, qui chassent la mort de ceux qui la croyaient prochaine.

Et qu'on ne croie pas que ces réflexions soient des fantaisies d'un journaliste à court de manuscrit : des médecins éminents, dont l'opinion fait autorité, ont, depuis longtemps, proclamé les vertus réparatrices des brises embaumées des pinières, et il serait facile de citer nombre de personnes, à la Nouvelle-Orléans même, qui doivent à ces belles régions la santé et l'existence.

Mais c'est loin d'être tout : ces terres, qu'on croyait peu fertiles, qui semblaient rebelles à certaines cultures communes en Louisiane, donnent des récoltes qui font la joie et la richesse des planteurs. Le juge J. O. B. Sanson—dit le *Times-Democrat*—nous est revenu, ces jours-ci, d'un voyage à sa propriété des environs d'Amite City, dans la paroisse Tangipahoa—enchanté des résultats obtenus et des essais de culture de la canne à sucre dans les terres des pinières—en dépit de ceux qui lui prédisaient l'insuccès. Le juge a une plantation d'une étendue de cinquante acres, qu'il a fait défricher qu'il a vendue aussi unie qu'une paloise, sur laquelle il vient de démontrer que la canne à sucre peut aussi bien y prospérer que sur les terres d'alluvion.

M. Sanson a commencé la roulaison, il y a environ dix jours, et son expérience a réussi au gré de ses désirs. La longue sécheresse qui a tant nuit à la plus grande partie du Sud, l'a, d'abord, privé de la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation de ses machines, mais il a vaincu cette difficulté en posant des tuyaux jusqu'à un puits distant d'environ 150 pieds de sa sucrerie, puits qui a fourni de l'eau en abondance.

Aux dernières dates les cannes de douce acres avaient été coupées, produisant vingt huit tonnes—un faible tonnage, il est vrai, mais bon si l'on tient compte de la sécheresse et du fait que les cannes provenaient de souches de deuxième et troisième années.

Le rendement à la tonne, d'ailleurs, est très satisfaisant : seize mille livres de sucre ayant été obtenus de ces cent vingt-huit tonnes de cannes. Il est important de savoir que le juge Sanson ajoute que le sucre est de qualité supérieure et que la granulation s'opère d'une façon admirable.

Ce serait une erreur de croire que cet homme entreprenant, qui a voulu s'assurer des qualités des terres des pinières, a répandu les sugrels à profusion ; il en a tout juste employé quatre cents livres par acre, tandis que la plupart des planteurs du Sud estiment, qu'en général, neuf cents à mille livres sont nécessaires.

Quelle preuve plus évidente peut on avoir de la fertilité de ces terres que l'incurie on l'ignorance ont, pour ainsi dire, abandonnées jusqu'aujourd'hui ?

N'est-il pas étrange de les voir encore couvertes des forêts où passait, autrefois, l'Indien chasseur. Les blancs conquérants l'en ont chassé ; pourquoi n'ont ils pas encore en profiter de leurs merveilleuses ressources.

Mais ayons confiance. Il n'est rien de tel que l'exemple : bientôt quelques-uns des grands pins s'abattront sous la hache de pionnier ; de riches végétations nouvelles s'épanouiront au beau soleil de la Louisiane.

Ainsi sera levée l'une des objections de ceux qui réclamant, depuis si longtemps, l'admission des sucres en franchises, sous le prétexte—juste d'ailleurs—que la Louisiane et les autres Etats du Sud ne produisent pas suffisamment pour la consommation nationale.

La culture de la canne sur ces terres, jusqu'ici improductives et l'établissement d'usines centrales qui permettent aux petits fermiers de planter avec la certitude d'une vente rapide et avantageuse, augmenteront considérablement la production du sucre.

Si l'exemple du juge Sanson est suivi, on peut dire que le jour où notre pays pourra se passer des sucres de l'étranger, n'est pas éloigné.

Le World's Fair.—Le Sud peut se vanter, sans préjudice, d'avoir plus que sa part du world's fair. La beauté recounue des Dames du Sud est due en grande partie à l'usage du "Creole Female Tonic," l'amt et le favori des Dames, et une guérison certaine de toutes les maladies de femmes.

Les germes de Scrofules, latents dans le corps humain, sont extirpés par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Les vins espagnols.—La *Epoca*, de Madrid, du 17 novembre, dit qu'à la suite des assertions de quelques journaux français prétendant que les vins espagnols importés en France étaient additionnés d'alcool allemand, le gouvernement espagnol est disposé à accepter la nomination d'une commission internationale d'experts, pour démontrer que les vins naturels espagnols dépassent, généralement, 12 degrés et atteignent même 17 degrés dans quelques provinces.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Orléans, du 28 novembre :

—Comme les cannes à sucre étaient bien protégées par leur épais feuillage, la gelée de mercredi dernier, la première de la saison, n'a pas fait beaucoup de mal. Les fleurs ont été, certainement, détruites au-dessus et au dessous de la Nouvelle-Orléans, mais cette circonstance, par elle-même, n'est pas nuisible, si ce n'est qu'elle fait tort aux cannes destinées à être mises de côté pour la graine. Dans beaucoup d'endroits, par crainte d'un temps plus froid, la nuit suivante, tous les ouvriers ont été employés à mettre de côté la canne pour la graine, pendant que tout ce qu'il n'était pas nécessaire de couper, immédiatement, était laissé debout. Il y a de fait, encore beaucoup de cannes à rouler, mais on travaille tous les jours à les couper et à les envoyer au moulin.

—La perte principale, produite par la gelée, provient du temps employé à la mise de côté des cannes pour la graine et de la dégénération de celles qui, étant coupées, attendaient l'envoi au moulin. Nous avons eu un peu de place, cette semaine, et nous n'avons entendu aucune plainte de sérieux dommages résultant du froid.

—La récolte de cette année est exceptionnelle au point de vue des délais occasionnés par la pluie. Nous n'avons eu que quelques ondés accidentelles et, n'importe où, la pluie n'a duré plus d'un jour ; de sorte qu'elle n'a été cause d'aucune perte de temps pour les habitants.

—Par suite du beau temps et de la faible récolte, la saison de la roulaison sera courte. De fait, plusieurs habitants ont déjà terminé la campagne. Cependant, en dépit du peu de durée de la roulaison, la récolte ne sera pas si faible que l'on pensait.

—Il y a seulement quelques années, tous les habitants annonçaient le rendement de leur récolte par le nombre de boucauts obtenus. Cette méthode ne donnait pas une idée exacte de la quantité de sucre fabriqué, car quelques boucauts, très petits, ne contenaient que mille livres, tandis que d'autres beaucoup plus grands contenaient 1400 et même 1500 livres.

—En même temps que l'introduction des bascules dans les sucreries, les réservoirs à air vide furent installés ; le sucre raffiné et l'usage des barils continuent, maintenant, la récolte est estimée par livres au lieu d'être estimé par boucauts. Ainsi, l'on peut voir que des progrès ont été accomplis ; mais il faudrait aller plus loin et calculer par tonnes de sucre, lorsque nous pourrons classer de pair avec les autres contrées sucrières. Que nos habitants ambitieux cessent, dorénavant, de parler de millions de livres et annoncent des milliers de tonnes.

—L'honorable J. M. Rusk, ministre de l'agriculture, dans son troisième rapport au président Harrison, est heureux, pour le pays, du succès obtenu à la station d'expérimentation du Kansas, l'année dernière, de l'emploi, dans le laboratoire, de l'alcool pour l'extraction du sucre du sorgho. Les essais postérieurs ont réalisé les espérances que donnaient les expériences et ce n'est du procédé sat si minime qu'il est est pour ainsi dire insignifiant. Il n'y a pas de raison—dit le ministre—pour ne pas voir venir, avec confiance, le jour où les cent millions de dollars que paient les Américains aux producteurs étrangers, iront à nos propres agriculteurs. Dans tous les efforts tentés au bénéfice des récoltes variées du pays, les conditions climatériques jouent un grand rôle et, en conséquence, M. Rusk déclare qu'il croit important et de grand bénéfice à l'agriculture de rattacher à son ministère le Bureau météorologique.

—De ce que nous avons pu apprendre, le nombre et la variété des raisins qui peuvent être cultivés avantageusement dans notre région côtière, sont insignifiants. Les espèces que l'on cultivent le plus et que l'on croit les mieux appropriées à notre climat et à notre sol, sont le *Concord* et *Herbmont*.

On cessie la culture de quelques variétés nouvelles : le Niagara, le Ives, le Moore's Early et autres, mais il est trop tôt de dire qu'elles sont supérieures aux deux premières espèces que nous avons nommées. Les contrées basses et humides qui s'étendent le long du golfe du Mexique sont peu propices à la culture de la vigne. Cependant il n'y a pas de raison sérieuse pour ne pas essayer—et essayer encore—et à la fin produire une récolte suffisante à nos besoins. Nous conseillons aux habitants et aux jardiniers de planter quelques vignes et de les bien soigner. Dans quelques années, l'expérience leur dira s'ils devaient en planter peu ou beaucoup.

—Les personnes qui se sont occupées de la culture du pommier, dans le sud de la Louisiane, semblent préférer les espèces Red June, Early Harvest et Red Astrachan. Les habitants et les jardiniers pourraient trouver avantageux de planter quelques-uns de ces arbres pour leur consommation personnelle et la vente dans les marchés locaux.

—La figue promet, dit le *Gardener's Magazine*, de devenir d'une plus grande *Magazine*, d'acquérir une plus grande importance économique, à l'avenir.

Ce fruit est maintenant employé dans quelques parties de la France et en Algérie, à la fabrication d'un vin qui—dit-on—diffère peu du vin fabriqué avec le raisin.

De sorte que, avec l'énorme quantité de figues qui peut être produite sur les côtés du golfe, nous n'avons pas à craindre de n'avoir pas du vin en abondance qu'il vienne du jus du raisin ou de la distillation des figues.

—Le gouvernement fédéral négocie, en ce moment, des traités de réciprocité avec les Indes occidentales anglaises. Tout fait penser qu'ils seront bientôt réglés d'une façon satisfaisante et prêts à être soumis à l'approbation du gouvernement de la Grande-Bretagne.

L'on n'a aucune information au sujet des progrès du traité en cours de négociations avec Java.

—La Collectrice de l'*Internal Revenue*, Mlle A. T. Wimberly, vient d'adresser aux fabricants de sucre "open kettle" qui veulent obtenir la prime, les deux circulaires suivantes :

1. Dorénavant, les *Deputy Collectors* et les peseurs, en faisant leurs rapports sur le sucre "open kettle," compteront dans les boucauts sont requis de prendre la tare de 12 1/2 pour cent du poids total du lot pesé, au lieu du poids de chaque boucaut, comme on l'exigeait autrefois. Chaque boucaut devra porter d'une façon claire et lisible le chiffre de son poids.

2. Aux *Deputy Collectors*, Peseurs et Classeurs :

Les règles établies ont été amendées de façon à autoriser la classification du sucre "open kettle" au moyen du *shortiter* ; l'échantillon devant être pris au centre du boucaut.

MARIAGES.

Lafourche—M. Désiré Lagrèze à Mlle A. M. Bergeron.

Terrebonne—M. Anthony Jones à Mlle Loretta Chauvin.

Bunkie—M. A. Thompson à Mlle Angélina S. Simkins.

DÉCÈS.

Baton Rouge—Mme C. C. Gibbons, née Marie Nathalie Kenner.

Amite City—John Borah, 68 ans.

Clinton—Mme Vve Victor Louis, 30 ans.

Jeland—Mme Hyppolite Richard, 67 ans.

Léonville—Mme François Robin, 75 ans.

Jeanerette—Mlle May Cochrane, 12 ans.

—M. Thos Evans, un gentleman des plus vénérables, qui fut résident de la paroisse Ste-Marie depuis cinquante ou soixante ans, est mort à Franklin, dimanche dernier. Le défunt était natif du Kentucky et est mort à l'âge de 85 ans. Il était le père de Mme Alcide Knight, de la paroisse Terrebonne.

—Sidney Roxworth, un jeune fils de M. Millard Roxworth, propriétaire de l'habitation Matilda, dans la paroisse Ste-Marie, a été jeté à terre et traîné par un cheval, lundi dernier, et si sérieusement blessé que la mort s'ensuivit. Les parents affligés, qui possèdent la sympathie de la communauté tout entière, ont fait inhumer le corps à la Nouvelle-Orléans.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 28 novembre :

Nous félicitons M. et Mme J. M. Gleason, à l'occasion de la naissance d'une charmante petite fille, mercredi dernier.

—Nos compliments à M. et Mme Auguste Pissoche, pour la venue d'un beau garçon, lundi de cette semaine.

—Les élections municipales ont eu lieu, mercredi dernier, très paisiblement. M. Emile Frederick a été élu maire par 63 voix. C'est une très grande majorité, étant donné que l'élu n'avait pas de concurrents. C'est une preuve évidente de la popularité dont il jouit parmi les citoyens de Covington.

Le *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 28 novembre :

Nous apprenons avec peine la mort de Mme H. G. Bernard, née Aycock, de la Nouvelle-Orléans. Elle était l'épouse bien aimée de M. Clay Bernard, un neif de Lafourche et petit-fils de feu Jean Webre, et la sœur de Mme Philippe Dansereau. Elle était native du Chaushoula, paroisse Terrebonne.

—Décédé, jeudi, le 26 novembre 1891, à 10 heures du matin, dans la paroisse Lafourche, M. Pierre L. Lassaigne, fils d'Abel Lassaigne, âgé de 17 ans, 3 mois et 21 jours. Les funérailles ont eu lieu en l'église St Joseph, à Thibodaux, le 27 courant, à 10:30 heures du matin, en présence d'une foule de parents, d'amis et de connaissances.

Nos présentes à la famille désolée nos sentiments de condoléance les plus sincères.

—Décédée, dans le village de Thibodaux, vendredi passé à dix heures du soir, à l'âge de cinquante huit ans, Mme Adelina Cordeliac, née Bourgeois. Ses funérailles ont eu lieu, dans l'Eglise St-Joseph, en présence d'une foule immense des parents de ses amis et de ses connaissances. Ses restes mortels reposent dans le cimetière de St-Joseph.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 28 novembre :

Le gouverneur Nicholls a nommé M. George H. Tassin juré de police pour le troisième ward de cette paroisse, en remplacement de M. Becnel, décédé.

—Lundi, le 23 courant, est décédée, sur la rive gauche, une enfant de M. Alexandre Brignac, âgée de 2 ans.

—Mardi, le 24, aussi, sur la rive gauche, est décédée Mlle Emma Chauff, âgée de 25 ans et 7 mois. Elle a succombé après neuf jours de fièvre rémittente, et ses restes ont été accompagnés au cimetière St Jean-Baptiste par une foule nombreuse.

Nous offrons nos condoléances aux familles si durement éprouvées par ces pertes.

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 28 novembre :

Les roulaisons s'achèvent rapidement. Déjà le travail est terminé sur certaines habitations.

—La grande sucrerie de MM. Letcher & Moore, située dans la baie de la paroisse, a été mise en opération lundi dernier.

—La Compagnie du Mississippi Valley fait construire en ce moment une superbe gare à la Station Lutcher. Un bureau de télégraphe est déjà établi en ce lieu.

—Un grand hangar, attenant à la sucrerie de l'habitation Pike Peak a été renversé par le vent samedi dernier.

—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec un vif regret, la douloureuse perte que vient de subir M. Pierre Chauvin dans la personne de son épouse, née Gravois, âgée de 41 ans.

—Décédé le 19 courant, à la Grande Pointe, un jeune enfant de M. Christophe Roussell.

—Décédée, le 22 courant, Mme Armand Letulle, née Leblanc.

—Décédé, dimanche, à l'âge de 8 mois, Joseph Georges, enfant de M. David Duhon.

Nous prions les familles éprouvées d'agréer nos sincères sympathies.

—"The play's the thing" a écrit Shakespeare, un rhume, voilà la chose dit le malade qui lui fait regretter d'avoir jamais vu le jour. Nous nous étonnons de tousser, de perdre le sommeil. Et cependant si nous prenons une bouteille de vieux et sûr Sirop Ducongé, nous ne tousserons plus.

Le corset révélateur.—M. de C..., rentier, rue du Pont Louis Philippe, Paris, recevait, il y a deux jours, la visite d'une jeune couturière, Marie Arnaud, demeurant rue de l'Hôtel de Ville, à qui il remettait plusieurs pièces de linge à raccommoder.

Comme M. de C.. fouillait dans son armoire, il fit tomber par mégarde un portefeuille contenant cinq mille francs en billets de banque.

Le rentier, qui ne s'était pas aperçu de la chute de son portefeuille, fut fort étonné le lendemain quand il voulut prendre un billet dont il avait besoin, de ne plus trouver l'argent à sa place.

Malgré ses recherches, il ne put le découvrir.

Comme il n'avait reçu chez lui que la jeune couturière, ses doutes se portèrent aussitôt sur elle et il la fit arrêter par le commissaire de police du quartier.

Interrogée par ce magistrat, Marie Arnaud opposa les dénégations les plus formelles.

Une perquisition faite à son domicile, rue de l'Hôtel-de-Ville, ne put amener la découverte des billets de banque soustraits.

On allait relâcher la jeune couturière, quand le commissaire de police pensa à la faire fouiller.

Bien lui en prit, car on découvrit, entre les deux toiles du corset de Marie Arnaud, les cinq billets de mille francs.

La voleuse a été envoyée au Dépôt.

Une belle médaille de sauvetage.—M. Arène Houssaye, le délicat écrivain français, vient d'être nommé précédent honoraire de la Société des sauveteurs de l'Aisne, qui lui décerne, en même temps, une médaille pour un sauvetage qu'il a accompli il y a vingt ans, en arrachant d'un moulin en feu, une petite fille ses heroïsme :

"On avait laissé le moulin à la garde des petits frères de cette enfant, Mlle Dupré. Ils se mettent à jouer au feu du moulin qui était sous le moulin : c'était à qui ferait la plus belle flamme ;..... et bien que le feu gagne la maison qui ne fut préservé par l'eau que d'un côté, tandis que l'autre brûlait comme des allumettes. Ce fut un sauve qui peut et on oublia la petiote qui dormait dans son berceau.

"Quand ils furent à distance, les gamins y pensèrent ; mais à qui avoir recours ? Arène Houssaye, qui fumait un cigarette sous les grands arbres de son parc de Valbon, au milieu duquel était un petit château qu'il aimait pour sa poésie et sa solitude, aperçut les flammes du moulin ; il y courut, rencontra les gamins effarés qui lui criaient :

"Monsieur, ma petite sœur va griller" car elle est là dans son berceau."

"Pourquoi ne l'as-tu pas traînée à la "porte."

"Pas si bête ! J'aurais été brûlé."

"L'auteur des *Grandes Dames* n'hésita pas. Il entra dans la fournaise ; il trouva bien le berceau, mais la fumée était si épaisse qu'il ne trouvait plus le chemin de la porte et se heurtait à tous les meubles. Enfin, miraculeusement, il franchit la porte et remit l'enfant, à moitié étouffée, dans les bras d'une femme qui lui inondait de l'air pour la ranimer.

"Il en était quitte pour avoir les cheveux roussis et ses moustache entièrement brûlée."

Le Sirop de Ducongé.—Ce remède bien connu et d'une valeur réelle pour la toux, les rhumes et le croup est aussi populaire que jamais. Il est infaillible et cet aussi sûre, aussi agréable au palais que l'ambroisie des dieux. En vente chez tous les pharmaciens, $1 00 la bouteille.

Lettre du Pape au Cardinal Langénieux.

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a transmis, le 14 novembre, aux archevêques et évêques de France, la lettre suivante, que lui a adressée le Pape :

A notre cher fils Benoit Marie Langénieux, cardinal-prêtre de la S. E. R., du titre de Saint Jean devant la Porte-Latine, archevêque de Reims.

Léon XIII, pape,

Cher fils, salut et bénédiction apostoliques,

Dans l'état de détresse où Nous nous trouvons réduit, rien n'était plus capable d'adoucir et de soulager Notre douleur que de voir Nos fils dévoués accourir à l'envi vers Nous, malgré les distances, afin de nous donner le témoignage de leur piété filiale et de leur foi. Aussi Nous ont-ils causé une joie sans pareille ces pieux pèlerinages, ces ouvriers français, sous la direction et les auspices de leurs évêques, qui inaugurée, il y a six ans, vers la Ville éternelle ; ils y devaient puiser, dans Nos paroles, de pressantes exhortations à la vertu et Nous apporter à Nous-même, par leur présence et par des entretiens pleins de charme, des consolations non moins précieuses.

Sans nul doute, de tous ces pèlerinages, le plus insigne et le plus nombreux a été celui qui, principalement par votre initiative, à votre suite et sous votre conduite vient de se réunir à Rome. Nous en aurions joui plus longtemps et retiré des fruits plus abondants, si de déplorables événements et la perfide haineuse des impies n'était venue l'interrompre. Quelque amers que soient pour Nous ces souvenirs, Nous ne pouvons Nous abstenir de vous féliciter, de vous remercier de la vaillance et de l'infatigable activité que vous avez déployées pour mener à bonne fin cette sainte et noble entreprise. Nous tenons à louer en même temps que vous les autres évêques et l'Eglise de France et ces hommes éminents dont la concorde et le zèle ont assuré à ces pèlerinages des débuts, des progrès aussi heureux et un fonctionnement aussi bien ordonné. A tous, Nous désirons faire parvenir, par votre intermédiaire, l'expression de Nos sentiments de paternelle affection et de reconnaissance.

Enfin, puisque cet empressement dont les ouvriers viennent de donner le spectacle témoigne et clairement de leur disposition à écouter la voix de leurs pasteurs, vous continuerez, cher fils, Nous n'en doutons pas, vous et vos frères dans l'épiscopat français, à travailler de grand cœur et avec confiance à la sanction et au bien être de ces classes de citoyens vouées aux travaux manuels, qui a été, vous le savez, particulièrement chère au divin Rédempteur et dont il a voulu faire partie durant sa jeunesse. Cette sollicitude sera pour votre patrie la source de toute sorte de biens ; en effet, plus les ouvriers auront été fortifiés par les secours de la religion et moralisés par ses préceptes, plus on aura pourvu utilement et efficacement au salut et à la prospérité de l'Etat.

En attendant, Nous prions Dieu de faire porter à vos travaux, par l'abondante effusion de sa grâce, des fruits excellents et Nous vous accordons de tout cœur à vous, cher fils, aux autres évêques de France, au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près St Pierre, le 24 octobre de l'année 1891, de Notre pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, Pape.

Les commandements de la femme.

—"Art. 1er.—Garde-toi de la première querelle. Mais une fois qu'elle a commencé, ne l'évite pas et arrange toi de façon à ce que ton mari soit vaincu et qu'il le sente.

"Art. 2.—N'oublie pas que tu as épousé un homme et non un dieu. Ne t'étonne point de toutes ses imperfections et de tous ses défauts.

"Art. 3.—Ne l'ennuie pas toujours avec tes demandes d'argent. Tâche de ne pas dépenser la somme hebdomadaire qu'il t'a fixé.

"Art. 4.—Il est impossible que ton mari n'ait pas de cœur ; mais il a, en tout cas, un estomac plus ou moins bon, que tu feras bien de te concilier en faisant de bonne cuisine.

"Art. 5.—Laisse-lui du temps en temps le dernier mot, mais pas trop souvent. Cela lui fera plaisir et ne te causera aucun dommage.

"Art. 6.—Lis dans les journaux autre chose que les annonces de mariage, les avis mortuaires et les feuilletons, afin que tu puisses causer de temps à autre avec lui des choses qui l'intéressent.

"Art. 7.—Sois toujours polie envers lui. Souvions toi que quand il était tendre, tu le regardais comme un être supérieur, et ne le méprise pas trop maintenant.

"Art. 8.—Laisse le croire, à des intervalles éloignés, qu'il en sait plus que toi. Cela le flattera.

"Art. 9.—Sois pour lui une amie s'il est intelligent, et tâche de l'élever jusqu'à toi s'il est bête.

"Art. 10.—Respecte ses parents, surtout sa mère qu'il a aimée avant toi."

Un monsieur demande un fauteuil d'orchestre dans un bureau de location, le pale et s'en va ; la bureliste le rappelle :

"Monsieur, votre pièce est mauvaise ; je ne reçois pas ici de mauvaises pièces."

"Votre directeur devrait bien vous demander conseil, alors."

Les germes de Scrofules, latents dans le corps humain, sont extirpés par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

SAHUC.—Décédé, hier lundi, 30 novembre, 1891, à onze heures du matin, à l'âge de 25 ans, ALEXANDRE SAHUC, natif de la Nlle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Sahuc, Steinhal, Forestier, Gœus, Bittles, Bertaux et Eisenhard, sont respectueusement invités aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 1er décembre 1891, à onze heures du matin. Le convoi partira du coin des rues St Philippe et Tonti.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

129 rue Moreau, coin Toulouse.

6 jui—

Bureau de la New Orleans Brewing Association, 196 rue Commune.—A une réunion régulière du Board des Directeurs de cette association, tenue le mardi, 17 novembre 1891, un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital a été déclaré, payable le et après le 14 DECEMBRE 1891. Les livres de transfert seront fermés du 10 au 14 décembre 1891.

ERNEST PRAGST,

1er déc—1 10 14 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, 40 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1891.

Conformément à l'Article IV de la Charte, avis est ici donné qu'une élection de directeurs pour l'année suivante, par les actionnaires, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 7 Décembre 1891, de 11 heures du matin à 2 de l'après midi.

R. H. BENNETT,

1 déc—7f Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud, de la Nouvelle-Orléans.—No 24 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1891.—Une élection de Directeurs de cette Compagnie pour servir durant l'année suivante aura lieu LUNDI, 7 décembre 1891, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.

SCOTT MCGEHEE,

22 nov—2 sem Secrétaire.

EAST LOUISIANA RAILROAD.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 29 novembre 1891.

Le train No 8 partira du dépôt du Queen & Crescent, rue de la Presse, à 8 h. 30 de l'après midi au lieu de 4 h. 15 de l'après-midi.

29 nov—2f

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées ? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse ; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les États de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Raine, New-Berne, N. C., écrit : "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit :

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage ; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie ; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Pompleopole, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

A. O. PESSOU,

Agent de Propriétaires foncières et d'Assurances,

No 9 Allée Commerciale, près Camp, Nouvelle-Orléans.

J'annonce ici à mes amis et au public que je suis maintenant établi d'une façon permanente au No 9 de l'Allée Commerciale, près Camp. Toutes les affaires qui me seront confiées seront l'objet de mes soins prompts et prudents. Je me charge aussi de prêter sur des garanties d'effets immobiliers. Affaires en ville et dans les campagnes sollicitées.

Respectueusement,

A. O. PESSOU.

29 nov—1m—Mar Ven, Dim

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1891

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 1er janvier 1892 toutes offres d'achat (par écrit) pour tout ou partie de la fabrique du "CRESCENT CITY SELTZ & MINERAL WATER MFG. CO.", les bâtisses comprises. S'adresser à la fabrique Nos 270, 272, 274 Royal St.

F. J. LEKAN,

D. HYNES,

JNO FOXS.

29 nov—5 dim Commissaires-liquidateurs.

RESTAURANT DE PARIS,

114 & 116 RUE BOURBON,

En face l'Opera Français.

J. DUCLOS, Propriétaire.

Service à la carte. Repas à prix fixe. Pension à la semaine. Tous les soirs d'opéra soupers chaud ou froid à $1 00, y compris 1 demi-tasse et à la carte. 6 nov—1m Dim Jeu

Docteur SIDNEY L. THEARD

A établi ses Bureaux de consultation au

No 158 RUE DU CANAL.

Résidence : 261 RUE ROYALE.

Pharmacie St-Cyr Fourcade

CANAL ET RAMPARTS.

J. F. BELOU, Succ.

Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits : Maison d'achat, Paris, 64, rue des Lombards. Téléphone 730. 1d sept—1 an Dim Mar Jeu

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7:30 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

C. S. DWIGHT, Surintendant. J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers.

24 oct—sem et dim

NICHOLAS J. HOEY,

ENCANTEUR.

Propriétés foncières Stocks, Bons, Habitations, etc.

No 173 rue Commune.

Une attention personnelle particulière sera donnée à toutes les procédures judiciaires.

1er nov—3m

Aux Architectes et Ingénieurs.—La compagnie "Peoples Slaughter House & Refrigerating" offre une prime de $1,000 pour un plan (davis) complet avec spécifications et estimations pour l'érection d'abattoirs modèles avec chambres frigorifiques et glacières pour bestiaux, servant à l'abattage de bœufs, moutons et porcs pour la consommation de la ville—un drainage et une ventilation parfaits. Le système sanitaire le plus perfectionné est requis. Le site choisi est situé dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. La compagnie se réserve le droit de décourer l'un quelconque de tous les plans.

Les plans seront reçus jusqu'au 10 décembre 1891 inclusivement. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la Compagnie, 182 rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

PIERRE LANAUX, président.

LOUIS T. DUGAZON, secrétaire, 182 rue Gravier. 1er nov—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er DECEMBRE 1891.

A l'avenir le présent avis tiendra lieu de la DEMANDE.

Liste de publication.

Ray (Mme) née Jacquin, Paizot, Rose (Mlle) Bayard, Ernest Paizot, Ada (Mlle) Bayard, Hippolyte Pelvet, Hippolyte Bonin, Joseph (époux) (épouse) Gasson, Célina Pépillion, Jean Marie Cazac, Maurice Rochette, Elisa (épouse) Dasrni, Marie (Mlle) Rochette, Elisa (épouse) Dubosl, Alfred (époux) Romaro, Octave (époux) Bonnet, Hortense Roch, Thomas (époux) Folbert, Edouard (époux) Sébastien, Jean Marie Kaiser, Charles (époux) Jouy (fils) Lavigne, Pierre Bernard, Jean Marie Mainoter (Madame) Babillis, Jean Marie Léo Bayard Babillis, Jean Marie La Vayer, J'ves Théo Savoyrin, Antoine (épouse) Schwing, (Veuve) née Maledon, Eugène Henri Patout Sinclair, Jules (époux) Paris, Lucien (époux) Young, Pauline (Mlle)

LETTRES :

Chambonnet, Félix Gadormain, Joseph Dalattre, Roussel, Georges.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à soumettre à mon Consulat des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Gérant du Consulat de France,

Signé : G. MEYNIER.

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISEICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ.

[